



L'Eau, votre service public

Quand la Sarre et ses affluents débordent

Étude des inondations passées et identification de lieux propices à la pose de repères de crues.



© Sarrebourg 1998 - archive de Sarrebourg





Se souvenir que l'eau peut revenir...

Au cours de son histoire, la Sarre a connu de nombreuses crues dont certaines ont engendré des inondations aux conséquences plus ou moins marquées. Ces crues n'étant pas régulières et parfois espacées dans le temps, la population a tendance à oublier que des inondations peuvent se produire sur le territoire. En perdant la mémoire des événements passés, la population perd aussi la mémoire du risque d'où une moindre vigilance et résilience.

Le PAPI de la Sarre

Pour réduire la vulnérabilité du territoire face aux inondations, différents acteurs se sont lancés dans une démarche de PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations). Initié par l'État en 2002, ce dispositif regroupe un ensemble d'actions et de travaux à l'échelle du bassin de risque. Son objectif est de réduire de manière durable les impacts et les conséquences que peuvent avoir les inondations sur les personnes, les biens et les activités économiques.

Le PAPI de la Sarre s'étend sur la partie française du bassin versant de la Sarre représentant près de 4000 km². Il couvre ainsi 290 communes situées sur les départements du Bas-Rhin et de la Moselle.

Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) est la structure porteuse du dispositif. La démarche initiée en 2019 devrait se prolonger jusqu'en 2026. A l'issue de cette 1^{re} phase consacrée essentiellement aux études, une 2^e phase, dite de travaux devrait voir le jour.

Les actions des PAPI se répartissent autour de 7 axes. L'un d'entre eux porte sur l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque.

C'est dans ce cadre qu'a été menée une étude géo-historique revenant sur les inondations ayant marqué le territoire.

Le vocabulaire de l'inondation

Aléa



Un **aléa** est la probabilité d'occurrence d'un événement : ici une inondation.



Enjeux



Les **enjeux** sont l'ensemble des biens, équipements et personnes susceptibles d'être affectés par un aléa.



Risque



On parle de **risque** lorsqu'un aléa est susceptible de se produire sur un territoire où sont présents des enjeux.

Informer pour mieux protéger



L'article L. 125-2 du code de l'environnement dispose que :

« toute personne a un droit à l'information sur les risques majeurs naturels et technologiques auxquels elle est soumise dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui la concernent ».

Dans le cadre du risque inondation, le Maire joue un rôle crucial dans l'information de ses administrés.

Cette information peut se faire via :

- la réalisation de Dicrim : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.
- la pose de repères de crues.
- la mise en œuvre d'actions de communication comme des conférences, expositions, réunions publiques, plaquettes, articles, réseaux sociaux, panneaux d'information,....

L'étude géo-historique

Menée en 2023, elle a pour objectif d'assurer l'émergence et l'entretien de la culture du risque sur le territoire de la partie française du bassin versant de la Sarre. Elle se concentre sur les crues des principaux cours d'eau que sont la Sarre et certains de ses affluents: l'Albe, la Blies, la Bièvre, l'Eichel et la Horn.

L'étude doit permettre d'enrichir la base de données nationale des repères de crues (reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr) et d'identifier des lieux où de nouveaux repères pourraient être posés.

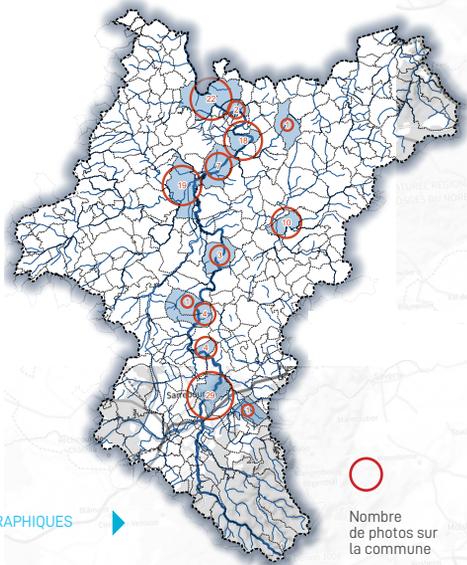


Sarreguemines, 1981 © Mairie de Sarreguemines

Les inondations passées

L'étude de documents d'archives recueillis auprès de sociétés d'histoire et des archives départementales a permis de recenser un certain nombre de photos, articles et films. Cette recherche a été complétée par une enquête de terrain auprès des différents acteurs du territoire. Un appel à témoignages a été lancé en septembre 2022 par le SDEA.

Cette large enquête a permis de revenir sur les inondations suivantes.



1941 1930 1919 1910 1887 1862

Octobre 1824

Février 1784



Repère de crue place du grand marché à Sarrelouis ©Bulletin des amis du pont d'Albe

1947-1948



Timbre-Sarrebruck

1955



Les Dernières Nouvelles d'Alsace
18 janvier 1955

1958



Le Républicain Lorrain
1^{er} Mars 1957

1963



L'Est Républicain
21 Novembre 1963

1970



Le journal de la Métropole
13 mai 1970

1983



Archives de Sarrebourg

1982

1981



Le Républicain Lorrain
17 octobre 1981 - Sarreguemines

1986



Vidéo d'une inondation de la Sarre et de l'Eichel

1988

1990



Le Républicain Lorrain
16 février 1990

1997



Sarralbe

1996

1995

1993-1994



Le Républicain Lorrain
22 décembre 1993

1998



Archives de Sarrebourg - 1998

2001-2002

2004

2006

2010

2016



Le Républicain Lorrain
5 juin 2016 - Sarralbe

2024



Diemeringen 17 mai 2024
©Laurent Klein

2022



Vidéo de la Sarre en crue
à Sarreguemines

2020



Vidéo de la Sarre en crue entre
Wittring et le moulin Sarreinsming

Identification des potentiels sites de pose de repères de crue

Suite à l'enquête historique menée, la seconde partie de l'étude visait à identifier des potentiels sites pour la pose de repères de crues. Ceux-ci ont été déterminés grâce aux photographies d'archives permettant la définition d'une hauteur d'eau ou d'une laisse de crue. Des visites terrains ont ensuite été réalisées pour 54 sites.



Visualisation de la hauteur atteinte par les eaux à ZETTING sur une photographie de l'inondation de février 1997

Les différents sites ont par la suite été analysés selon plusieurs critères : fiabilité des données, visibilité du repère, faisabilité de la pose, fréquentation du lieu,...

Cette analyse a permis de sélectionner 33 sites qui ont fait l'objet d'une fiche descriptive en vue d'une future implantation d'un repère de crue qui pourrait intervenir dans les années à venir.



Les repères de crues

Véritables témoins des crues passées, les repères de crues constituent un moyen efficace pour diffuser et entretenir localement la connaissance et la conscience du risque inondation. Ils matérialisent le niveau d'eau maximal atteint lors d'une inondation.

Il convient d'installer les repères de crues de manière visible dans des lieux de passage, afin qu'ils soient remarqués par la population et puissent susciter sa curiosité.

Il est également possible de les accompagner de panneaux informatifs ou de les intégrer au sein d'un sentier pédagogique, afin d'apporter des informations complémentaires sur leur présence et l'événement qu'ils représentent.

Hauteur atteinte par l'eau

Date de l'événement

27 février

1997

Plus Hautes Eaux Connues

Sarre

Cours d'eau à l'origine de l'inondation



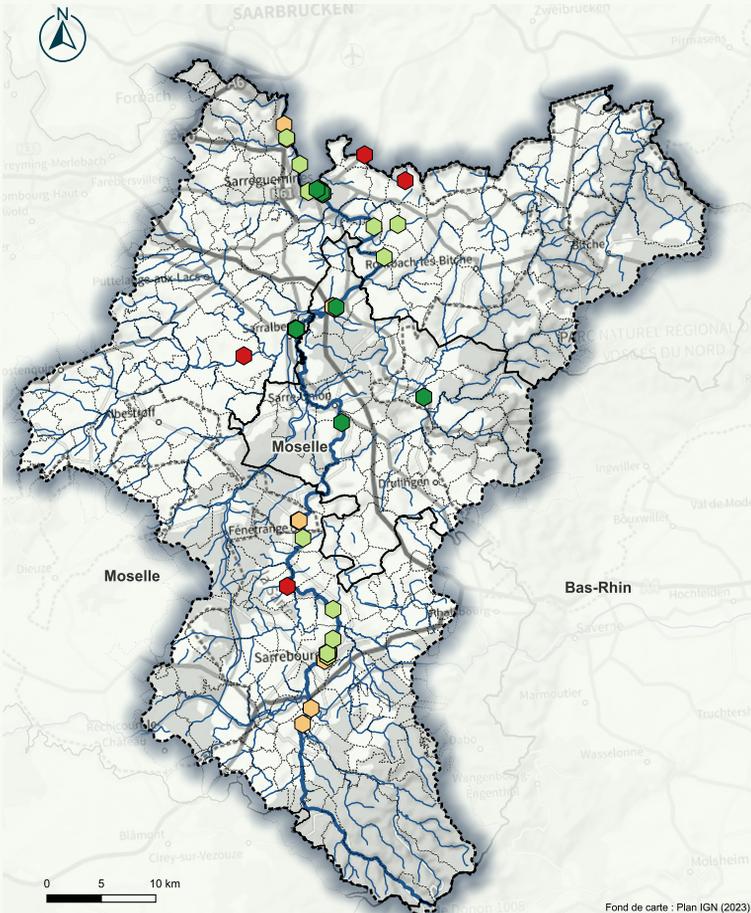
Pour les communes exposées au risque inondation, la pose de repères de crues est une obligation légale prévue par la loi n°2003-699 du 30/07/2003 dite « Loi Bachelot » relative à la prévention des risques naturels et technologiques et à la réparation des dommages.



Lieu de localisation potentiel d'un repère de crue pour la commune de Sarreguemines en décembre 2010



ANALYSE DE LA PERTINENCE DES REPÈRES DE CRUE SUR LE BASSIN VERSANT DE LA SARRE



Nom	Nombre de sites
Sarrebourg	10
Sarreguemines	9
Sarralbe	8
Grosbliederstroff	5
Herbitzheim	4
Wittring	3
Fénétrange	2
Diemeringen	2
Gosselming	1
Hesse	1
Romelfing	1
Hermelange	1
Le Val-de-Guéblange	1
Sarraltroff	1
Sarrewerden	1
Frauenberg	1
Zetting	1
Wiesviller	1

Limites administratives

- Périmètre PAPI Sarre
- Limite départementale
- Limite communale

Hydrographie

- La Sarre
- Autres cours d'eau

Pertinence des repères de crues

- 4 - 5 (Pose très pertinente)
- 3 - 4
- 2 - 3
- 1 - 2 (Pose peu pertinente)

EN SAVOIR +

www.sdea.fr

L'Eau, votre service public

Le SDEA, 150 métiers de sens et d'avenir,
le SDEA recrute, jetez-vous à l'eau et rejoignez-nous !

Pour plus d'informations
sur le PAPI de la Sarre
rendez-vous ici



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Espace Européen de l'Entreprise

1, rue de Rome
SCHILTIGHEIM - CS 10020
67013 STRASBOURG CEDEX

Suivez-nous !



www.sdea.fr

Service Usagers-Clients

03 88 19 29 99
accueil.clients@sdea.fr

Accueil général

03 88 19 29 19

Urgences (24h/24)

03 88 19 97 09

